

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL

**Lundi 28 mai 2018 à 19H00**

**Présents** : BLACHIER Pascale, LECOCQ Yves, ROUCHON Agnès, THIEVENT Guy, MEILLAND Josette, DREVON Chantal, CHARNAY Ludovic.

**Absents excusés et représentés** : CELLARD Laurent donne pouvoir à Ludovic CHARNAY, COMBARMOND Jean-Noël donne pouvoir à THIEVENT Guy, PELARDY Tamara donne pouvoir à Chantal DREVON, BONNAY Bruno donne pouvoir à LECOCQ Yves.

**Secrétaire** : CHARNAY Ludovic

**Date de la convocation** : 22/05/2018

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité.

**DELIBERATIONS**

**1. Modification du tableau des effectifs de la commune de PAVEZIN :**

Afin de promouvoir par avancement de grade Mme BIGAND Valérie, il est proposé :

- de supprimer 1 Poste d'adjoint technique territorial principal de 2eme classe (19,60 H) à compter du 31 décembre 2018

- de créer 1 Poste d'adjoint technique territorial principal de 1ère classe (19,6 H) à compter du 22 octobre 2018

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de Gestion de la Loire en date du 15 mars 2018, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte la suppression et la création des postes ainsi proposés.

**2. Vérification périodique des installations de chauffage, ventilation et climatisation**

**(CVC) : adhésion au groupement de commandes du SIPG :**

Monsieur le Maire, explique que les communes en qualité de chefs d'établissements doivent faire effectuer des contrôles périodiques obligatoires afin de s'assurer de la conformité de leurs locaux, équipements de travail et installations conformément à la réglementation et de les maintenir en état pour assurer la santé, la salubrité et la sécurité du personnel et des usagers. Pour organiser les contrôles périodiques des installations de chauffage, ventilation, climatisation (CVC) et profiter de meilleures conditions, les communes du Syndicat Intercommunal du Pays du Gier (SIPG) et leurs groupements ont souhaité mutualiser leurs marchés via un groupement de commandes.

Une convention prévoit les modalités concrètes d'organisation et de fonctionnement du groupement dont la coordination est assurée par les communes de SAINT PAUL EN JAREZ et de DOIZIEUX. Les communes coordinatrices constituent le cahier des charges, effectuent la publicité et analysent les offres des entreprises. Selon le résultat du marché, les communes auront la possibilité de signer ou pas le marché.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le principe et la constitution d'un groupement de commande pour le contrôle périodique des installations de chauffage, ventilation, climatisation (CVC),

- Décide de participer au groupement de commande pour la consultation relative aux contrôles réglementaires des installations de chauffage, ventilation, climatisation (CVC),

- Approuve les termes de la convention à conclure avec les communes et syndicats concernés,

- Autorise le maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférent, notamment le marché et ses éventuels avenants, le cas échéant.

**3. Réhabilitation d'un bâtiment pour y déplacer la mairie : demande de subventions :**

La commune de Pavezin a pour projet la réhabilitation d'un bâtiment pour y déplacer la mairie (situé 25 route de la Chartreuse à Pavezin, parcelle AI 38).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre du Plan Ruralité auprès du Conseil Régional Rhône Alpes – Auvergne

- autorise M. le Maire à solliciter une subvention au titre de l'enveloppe territorialisée auprès du Conseil Départemental de la Loire.

#### **4. Vente de la licence :**

Il ne sera pas procédé à la vente de la licence pour le moment. Celle-ci pourrait être associée à la future vente de la mairie actuelle.

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **➤ Manifestations des CCAS de Ste Croix en Jarez et Pavezin :**

- Vendredi 22 juin 2018 à 19H00 : Concours de Pétanque de la fête des Pères au terrain de boules à Pavezin
- Dimanche 15 juillet 2018, début des parties à 14H00 : Concours de Pétanque au profit des CCAS au terrain de boules à Pavezin
- Dimanche 04 novembre 2018 : Marché aux vins – Salle la Galoche
- Vendredi 08 février 2019 à 20H00 : Spectacle pop western « Loin l'Ouest » du groupe FAHRO, subventionné par le Conseil Départemental de la Loire.

➤ **Compte rendu de la réunion « installation d'un agriculteur sur la commune » :** Allan Tandé a présenté son projet d'installation sur la commune de Pavezin. Jeune agriculteur en reconversion, il souhaite :

- cultiver des plantes médicinales, aromatiques pour les transformer en tisanes, liqueurs, huiles essentielles...Il utilisera un alambic.
- cultiver des petits fruits rouges en complément.
- installer une serre pour les plants.
- installer un poulailler de 45 à 50 m<sup>2</sup> qui accueillera environ 150 poules (maximum 250). Des parcours « plein air » seront créés.
- Créer un magasin de vente directe sur la commune en partenariat avec une personne qui fait le même type de production.

Ces productions seront certifiées BIOLOGIQUES. Le projet est prévu pour juin 2019.

➤ **Interconnexion avec le SIEMLY (Syndicat Intercommunal des Monts du Lyonnais) pour l'alimentation en eau de la commune de Pavezin :** Les travaux débuteront mi-juin 2018, l'alimentation se fera depuis Nuzières (réseau SIEMLY) jusqu'à la Grange (réseau Pavezin). Les demandes d'autorisations de passage sont en cours. Les colonnes seront quasiment toutes changées en raison de leur matière (PVC d'avant 1980) et de leur diamètre (insuffisant). Le montant des travaux s'élève à 430 300 € H.T. Afin de sécuriser tout le réseau de Pavezin, une station de pompage sera installée au réservoir du bas (date pas encore définie).

➤ **Centre aéré « Les jeunes Loups » :** Agnès CHAUDET ne pouvant assurer la direction du centre aéré de cet été, l'association Les Jeunes Loups a dû recruter un nouveau directeur: c'est M. Fabien RAMEAU qui a été sélectionné.

➤ Saint-Etienne-Métropole a lancé **un inventaire des zones humides** sur toutes les communes adhérentes. Des personnes vont donc se déplacer sur le terrain pour les répertorier (seulement si elles sont supérieures à 1000 m<sup>2</sup>).

➤ **Une renégociation des contrats d'assurance** est lancée.

➤ **3T de point à temps** ont été dispatchées sur diverses routes de la commune afin de boucher les trous en formation.

➤ Saint-Etienne-Métropole étant devenue **METROPOLE**, il a fallu élire **5 nouveaux vice-présidents** et remplacer M. ZIEGLER (président du Conseil Départemental de la Loire).

➤ **Centre Nautique du Pays du Gier à Génilac :** les tarifs de la piscine ont diminué d'environ 10% afin de rester compétitifs face aux centres avoisinants.

La séance est levée à 21H30.